

Etude n° 2478

*Amièu**1017***Commune de St-Gingolph**

Zones de protection des sources de Clarive et de La Tine

*Rapport de synthèse 2008*

Aproz, le 31 octobre 2008

8. Délimitation des zones de protection des sources

Les zones de protection des sources captées de Clarive et La Tine (annexe 8) ont été délimitées par des méthodes hydrogéologiques classiques et par cartographie EPIK (méthodologie adaptée à l'environnement karstique).

Les nombreux essais de traçage réalisés (annexe 7) ont permis de démontrer des relations hydrogéologiques rapides avec des sites aussi éloignés des sources que les alpages de Voyis, Montagne de l'Au, Lovenex et l'Au de Morge. Il en résulte des zones de protection S2 très étendues, typiques des régions karstiques.

L'extension du bassin d'alimentation des sources, et donc des zones de protection, est cohérent avec les débits observés dans les zones d'exutoire.

Le détail de l'analyse hydrogéologique ayant abouti aux zones de protection proposées est donné dans les divers rapports BEG de 1992 à 2008.

Par rapport aux zones de protection définies dans le rapport de synthèse de 2000 (biblio 11.14), les modifications suivantes ont été apportées:

- En Clarive: les zones S1 et S2 (annexe 6) ont été adaptées au nouvel emplacement de captage.
- Alpage de la Montagne de l'Au: la zone S1 a été modifiée par cartographie des cours d'eau temporaires dans la cuvette de Plan Villémod (biblio 11.18).

Les zones de protection actuelles se limitent au territoire suisse, alors que le bassin d'alimentation de La Tine s'étend largement sur territoire français.

9. Foyers potentiels de pollution et mesures de protection

Sur le territoire suisse, les principaux foyers potentiels de pollution des sources sont les alpages de Voyis, Montagne de l'Au, Lovenex et l'Au de Morge, ainsi que la zone d'habitation de Clarive. Leur potentiel respectif de pollution est détaillé dans les fiches de sources (annexes 1 et 2), ainsi que les mesures de protection à appliquer pour diminuer les pollutions bactériologiques et chimiques aux sources.

Au vu de la grande vulnérabilité des sources captées, il est indispensable d'appliquer strictement les plans agro-pastoraux existants (biblio 11.15 à 11.17), et au besoin de les mettre à jour en fonction des modifications de zones S et d'éventuelles variations d'exploitation (par ex. augmentation du nombre d'UGB d'un alpage).

Sur territoire français, les foyers potentiels de pollution n'ont pu être définis à ce jour. En l'absence de mesures de protection des eaux souterraines sur les alpages français, les risques de pollution de La Tine restent très élevés.